

“Je crois à la loi du progrès, du développement, de la transformation dans la nature de l’homme, et je crois aussi à la religion catholique appuyée sur la révélation de Moïse.”

Voilà les aberrations qu’il faut dévorer lorsqu’on soutient le principe que la doctrine catholique n’a rien à voir à l’enseignement de la philosophie, de l’histoire, des sciences quelconques. Il faut donc admettre ou que l’instruction profane ne peut jamais donner une impression qui affaiblisse les convictions religieuses, ou reconnaître que l’Eglise, chargée d’enseigner la vérité, a droit de voir à ce que tout enseignement soit conforme à sa doctrine. La première supposition conduit à l’absurde, la seconde amène à reconnaître la fausseté des propositions condamnées par l’Encyclique. Ici donc, encore, ou la foi ou la déraison.

L’enseignement religieux doit se trouver partout ; car la religion est nécessairement mêlée à tout ; elle est révélée pour redresser les erreurs de l’esprit humain si porté à s’égarer, à raison de son ignorance, des passions qui l’aveuglent, et de la faiblesse de ses lumières pour pénétrer dans la sphère surnaturelle. Il n’est guère de science qui, pour ces causes diverses, ne puisse exposer la raison de l’homme à recevoir des notions plus ou moins opposées à celles que donne la foi. Il faut donc que celle-ci soit toujours là pour ramener l’intelligence dans la voie de la vérité, hors de laquelle il n’y a qu’obscurité, déception et trouble social. Aussi, au moyen-âge les diverses sciences étaient-elles appelées les servantes de la théologie. Elles recevaient d’elles l’impulsion et la direction : leurs travaux divers ne servaient qu’à apporter à la science sacrée des moyens de rendre son enseignement plus lumineux. Et dans cet ordre de choses, conforme à l’unité du plan divin, le développement de l’esprit humain par les connaissances produites par l’étude, n’avait pour résultat que de rendre la raison plus fidèle et de faire trouver la foi plus raisonnable.

Est-ce donc à dire que l’Eglise doit présider à tout enseignement ; que ses ministres doivent occuper non-seulement la chaire du temple, mais encore celle des écoles, et qu’en tout ordre de chose, il n’y ait plus qu’une voix qui instruise les hommes : celle du prêtre ?

Nullement ; à part les sciences sacrées proprement dites, qui, on le sait, doivent être le partage des ministres de l’Eglise, toute science peut être enseignée par quiconque a les connaissances compétentes pour le faire, qu’il soit laïque ou ecclésiastique.

Mais il suit de la doctrine que j’ai exposée que tout catholique appelé à l’enseignement doit, par des études religieuses en rapport